ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/STR/N/19/SLV

15 février 2022

(22-1447)

Groupe de travail des entreprises commerciales d'État

Original: espagnol

COMMERCE D'ÉTAT

NOUVELLE NOTIFICATION COMPLÈTE AU TITRE DE L'ARTICLE XVII:4 A) DU GATT DE 1994 ET DU PARAGRAPHE 1 DU MÉMORANDUM D'ACCORD SUR L'INTERPRÉTATION DE L'ARTICLE XVII

EL SALVADOR

La communication ci-après, datée du 9 février 2022 et reçue le 14 février 2022, est distribuée à la demande de la délégation d'El Salvador.

Conformément à l'article XVII:4 a) du GATT de 1994 et au paragraphe 1 du Mémorandum d'accord sur l'interprétation de l'article XVII, et suite aux prescriptions figurant dans le document G/STR/N/19, la République d'El Salvador notifie qu'elle n'a eu, durant la période comprise entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2021, aucune entreprise commerciale d'État au sens de la définition pratique qui figure au paragraphe 1 du Mémorandum d'accord susmentionné.